

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du mercredi 22 mai 2024 à 10 heures
en salle des Conseils du Centre administratif
Convoqué par courrier en date du 16 mai 2024

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg
(a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI à compter du point 18 jusqu'au point 34 inclus)

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Carole ZIELINSKI, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI (a donné procuration à Hülliya TURAN à compter du point 38), Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Christelle WIEDER (a donné procuration à Marie-Dominique DREYSSE en début de séance jusqu'au point 4 inclus*), Owusu TUFUOR (a donné procuration à Benjamin SOULET en début de séance jusqu'au point 38 inclus, puis à compter du point 44), Soraya OULDJI, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Pierre OZENNE à compter du point 38), Caroline BARRIERE, Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI (a donné procuration à Antoine NEUMANN jusqu'au point 9 inclus*), Antoine DUBOIS (a donné procuration à Salem DRICI à compter du point 40), Sophie DUPRESSOIR, Céline GEISSMANN (a donné procuration à Caroline BARRIERE à compter du point 2 jusqu'au point 20 inclus), Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD, Pierre JAKUBOWICZ, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Hamid LOUBARDI, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (arrivée après la lecture de l'ordre du jour, lors de l'examen du point 1), Isabelle MEYER (arrivée après la lecture de l'ordre du jour, lors de l'examen du point 1 ; a donné procuration à Gabrielle ROSNER-BLOCH à compter du point 38), Germain MIGNOT (a donné procuration à Yasmina CHADLI à compter du point 40), Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Carmen PAOLONE, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Gabrielle ROSNER-BLOCH (arrivée pendant la lecture de l'ordre du jour), Françoise SCHAETZEL, Patrice SCHOEPFF (arrivé pendant la lecture de l'ordre du jour ; a donné procuration à Salah KOUSSA du point 2 au point 3 inclus*), Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT jusqu'au point 9 inclus*, puis à compter du point 40), Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN (a donné procuration à Françoise SCHAETZEL pour le point 1, puis pour les points 38 et 39), Caroline ZORN.

() le point 3 a été examiné après le point 9.*

Etaient absent·es et excusé·es :

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Alexandre FELTZ (a donné procuration à Floriane VARIERAS), Hervé POLESИ (a donné procuration à Suzanne BROLLY), Joël STEFFEN (a donné procuration à Guillaume LIBSIG),

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Khadija BEN ANNOU (a donné procuration à Abdelkarim RAMDANE), Rebecca BREITMAN (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ), Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND), Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Anne MISTLER), Alain JUND (a donné procuration à Christian BRASSAC), Christel KOHLER (a donné procuration à Nicolas MATT), Marina LAFAY (a donné procuration à Etienne GONDREXON), Pascal MANGIN (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER), Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER),

Secrétaire de séance : M. Guillaume LIBSIG

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Guillaume LIBSIG, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Secrétariat général

Les points 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 32, 33, et 36 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil et ceci dans l'ordre chronologique indiqué : il s'agit des points 1, 2, 4, 9, 3, 11, 18, 20, 27, 31, 34, 35 et 37.

Trois résolutions, six motions, neuf questions orales et trois questions d'actualité ont été rajoutées à l'ordre du jour. Ces textes ont été examinés après les points inscrits initialement à l'ordre du jour ; ils ont été traités dans l'ordre chronologique ci-dessous :

- *les résolutions (points 38 à 40) : portant sur le même sujet, la résolution inscrite au point 40 a été examinée en même temps que les questions orales inscrites aux points 47, 49 et 54,*
- *les motions (points 41 à 46),*
- *les questions orales inscrites aux points 48, 50, 51, 52, 53 et 55,*
- *les questions d'actualité (points 56 à 58) : portant sur le même sujet, les textes inscrits aux points 56 et 58 ont été examinés en même temps.*

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN. Elle a cédé la présidence de la séance à M. Syamak AGHA BABAEI à deux reprises : lors de l'examen des points 18 à 34 et lors de l'examen des points 41 à 44.

Trois suspensions de séance ont eu lieu :

- *de 13h51 à 14h00,*
- *de 14h15 à 15h02 pour le point 3,*
- *de 17h33 à 18h23 pour le point 37.*

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 22 mai 2024, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 29 mai 2024 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

..

1 Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2024-2026.

Le Conseil, vu les articles L 1611-4, L 2121-29, L 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), vu les articles 9-1 et suivantes de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, vu l'article 43 de la Loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires (dite MAPTAM), vu l'avis favorable du comité technique et du comité politique du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne », sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - le Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » pour la période 2024-2026 figurant en annexe de la présente délibération,
 - les cahiers des charges (tronc commun et parties spécifiques) des fonds de soutien démocratie, culture et du dispositif Agora,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives à la contractualisation et exécution du Contrat triennal, notamment les appels de fonds et les conventions financières y afférentes pour la mise en œuvre des co-financements préfigurés par le Contrat triennal, ainsi que les éventuels avenants dudit Contrat.

Adopté à l'unanimité (<i>détails en annexe</i>)
--

2 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L 243-6, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir débattu :

- prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

Prend acte à l'unanimité de la communication (<i>détails en annexe</i>)
--

3 Désignation d'un·e déontologue.

Le Conseil, vu l'article 7 de la charte de déontologie annexée au règlement intérieur, adopté le 27 juillet 2020 et modifié le 14 décembre 2020 et le 20 mars 2023, après avoir auditionné

le candidat, par vote à la majorité d'au moins trois cinquième des voix :

- désigne Monsieur Etienne MULLER par 61 voix sur 61 votants aux fonctions de déontologue du Conseil municipal de Strasbourg. Le mandat de Monsieur Etienne MULLER s'achèvera dans un délai de trois mois au plus tard après le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

4 Réserves naturelles nationales : plans d'action et budgets prévisionnels 2024.

Le Conseil, après avis favorable des comités consultatifs, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - pour la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Rohrschollen :
 - le budget 2024 (annexe 1),
 - le plan d'action 2024 (annexe 2).
 - pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch – Graffenstaden :
 - le budget 2024 (annexe 3),
 - le plan d'action 2024 (annexe 4).
 - pour la Réserve naturelle nationale de la Robertsau – la Wantzenau :
 - le budget 2024 (annexe 5),
 - le plan d'action 2024 (annexe 6).

Adopté. Pour : 49 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 6 voix
(détails en annexe)

5 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu l'avis de France domaine en date du 20 octobre 2023 numéro 2023-67482-82683, vu l'avis de France domaine en date du 17 juillet 2023 numéro 2023-67482-53820, après en avoir délibéré :

- approuve :

I) Cessions

1) La vente par la ville de Strasbourg au profit des époux KIELMANN de la parcelle suivante cadastrée :

Commune de Strasbourg

Lieu-dit : rue Mélanie

section CY numéro 377 d'une contenance de 1,11 are

moyennant le prix de 25 000 € l'are, soit pour une surface de 1,11 are, le prix de 27 750 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

2) La rétrocession par la ville de Strasbourg de la parcelle située rue Mélanie à Strasbourg provisoirement cadastrée :

Commune de Strasbourg

Lieu-dit : rue Mélanie

Section CY numéro (1)/169 d'une contenance de 0,54 are

Au profit des ayants droits de Monsieur et Madame René BRUMTER, à savoir Monsieur René Charles BRUMTER et Madame Martine KOUIDRI,

Moyennant le prix d'un (1) euro symbolique hors frais et taxes éventuellement dus par l'acquéreur, inférieur à l'évaluation des domaines. Le Conseil autorise et justifie la vente sous le prix évalué par les domaines par le fait que la parcelle ait été acquise sans paiement de prix et fasse l'objet d'une rétrocession aux ayant-droits.

II) Mise à disposition par bail emphytéotique

La mise à disposition, auprès de Monsieur et Madame GRETH, de la parcelle cadastrée comme suit :

Strasbourg

Rue Mélanie

Section CY numéro 598 de 1,04 are

Aux conditions suivantes :

- une durée de 20 ans,
- une redevance de soixante-dix-huit (78) euros par an,
- le bail sera soumis aux dispositions des articles L. 451-1 à L. 451-13 du Code rural et de la pêche maritime.

III) Résiliations de baux emphytéotiques

Résiliations des baux emphytéotiques de l'Université Populaire Européenne (UPE) au 9 quai Finkwiller et au 3 avenue d'Alsace :

À la demande de l'UPE, la résiliation sans indemnité :

- du bail emphytéotique en date du 30 juillet 1997 prolongé par avenant en date du 12 juin 2012, conclu avec l'UPE pour la mise à disposition du bien sis 3 avenue d'Alsace à Strasbourg, cadastré section 90 n°42 de 5,57 ares
- du bail emphytéotique administratif en date du 8 octobre 2005 conclu avec l'UPE pour la mise à disposition du bien sis 9 quai Finkwiller à Strasbourg, cadastré section 9 n°17 de 8,94 ares

IV) Mainlevée de droit au bénéfice de la ville de Strasbourg

1 rue Saglio : mainlevée d'une inscription du droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg

- la mainlevée du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ET n°461/28, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR052400; libellé : restriction au droit de disposer ; nature de l'inscription : définitive ; N° d'ordre de l'inscription : 1
- la radiation au Livre foncier du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur les parcelles cadastrées section ET n° 461/28
- décide :
 - l'imputation de la recette de 27 750 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 820, nature 775, programme AD03B,
 - l'imputation de la recette de 1 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 820, nature 775, programme AD03B,
 - l'imputation de la redevance annuelle sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 820, nature 752, service CRB : CP71G.
- autorise :
 - la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération,
 - la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'acte de bail emphytéotique à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération,
 - la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique du 30 juillet 1997 ainsi que l'acte de résiliation du bail emphytéotique administratif en date du 8 octobre 2005, tous deux conclus avec l'UPE, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

6 Attribution de subventions aux associations Kammerhof, Lianes et Eco-Conseil.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'association d'éducation populaire KAMMERHOF, montant à imputer sur la ligne budgétaire 511 Nature 65748 prog 8121 EN03C,
 - l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Association LIANES, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Prog 8114 EN03 D,
 - l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'Institut Eco Conseil, montant à imputer sur la ligne budgétaire 511 6574 Prog 8089 EN03 D,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés correspondants.

M. Hervé POLESI précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

7 Remise gracieuse relative à l'occupation temporaire de l'espace public de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Le Conseil, considérant que l'association UNSS est à but non lucratif et d'intérêt général, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la remise gracieuse suivante au bénéfice de l'association Union nationale du sport scolaire (UNSS) :
 - pour un montant de 172,50 € pour la manifestation « La Lycéenne » et,
 - pour un montant de 67,50 € pour la manifestation « Cross inter-districts Strasbourg »,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes d'annulation correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

8 PRU Elsau - Relocalisation du nouveau Groupe Scolaire Schongauer - Désignation des membres de jury du maîtrise d'œuvre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de relocalisation du groupe scolaire Schongauer à Strasbourg pour un montant de 21 000 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de 21 000 000 € TTC des travaux de relocalisation du groupe scolaire Schongauer à Strasbourg sur la ligne du programme 1451 enveloppe 2023/AP0219,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire,
 - à lancer toutes les procédures administratives nécessaires,
 - à solliciter toute participation financière auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace ou tout autre partenaire concerné et à signer tous les actes en résultant,
- désigne conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les membres élus de la commission d'appel d'offres composant le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation du groupe scolaire Schongauer à Strasbourg :

Titulaires :	Suppléants :
Hülliya TURAN	Germain MIGNOT
Suzanne BROLLY	Owusu TUFUOR
Benjamin SOULET	Aurélie KOSMAN
Etienne GONDREXON	Antoine NEUMANN
Anne-Pernelle RICHARDOT	Nicolas MATT

- fixe le montant de la prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet à 65 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité en début de séance

9 PRU Cronenbourg - Construction d'un pôle d'équipements de Cronenbourg - Désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre .

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération de déconstruction et de reconstruction du pôle d'équipements de Cronenbourg conformément au programme ci-avant exposé,
- décide d'imputer les dépenses d'investissement de l'opération sur l'AP 0219, fonction 338, nature 2313, pr 1280,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à signer les dossiers de demande de permis de démolir et de construire,
 - à lancer toutes les procédures administratives,
 - à solliciter toute aide financière auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'État, et de tous autres partenaires, et à signer tous actes afférents,
- désigne conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les membres élus de la commission d'appel d'offres composant le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et la reconstruction du pôle d'équipements de Cronenbourg.

Titulaires :	Suppléants :
Suzanne BROLLY	Salem DRICI
Christelle WIEDER	Benjamin SOULET
Hülliya TURAN	Antoine DUBOIS
Nadia ZOURGUI	Antoine NEUMANN
Catherine TRAUTMANN	Jamila MAYIMA

Le maître d'œuvre sera sélectionné à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre, tel que défini par le Code de la commande publique.

La prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet est fixée à 65 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

AFFAIRES GÉNÉRALES

10 Avis de la ville de Strasbourg concernant l'acquisition par le Consistoire Israélite du Bas-Rhin d'un immeuble et d'une parcelle.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l'acquisition par le Consistoire Israélite du Bas-Rhin :
 - d'un immeuble situé à Strasbourg (67000), 3 rue Goethe, composé de trois étages ainsi qu'un garage, figurant au cadastre de la commune sous la Section 91, Parcelle N° 112/15, d'une surface 2.86 ares,
 - d'une parcelle en indivision forcée entre les propriétaires des parcelles respectivement cadastrées Section 91, N° 112/15 et N° 113/15, pour une moitié indivise chacun, figurant au cadastre de la Commune sous la Section 91 N° 114/15, pour 0.8 ares.

Étant ici précisé que l'immeuble cadastré Section 91 N° 112/15, bénéficie d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée Section 91 N° 113/15, rue Goethe.

Le prix d'achat est de 1 240 000 €.

Le montant de cette acquisition, soit 1 240 000 €, sera financé partie sur fonds propres et partie par le recours à l'emprunt. Cette acquisition permettra le maintien de l'école « Tachbar » dans les lieux.

Adopté à l'unanimité en début de séance

11 Expérimentation d'un congé de santé gynécologique.

Ce projet de délibération a fait l'objet de plusieurs amendements dont deux ont été retirés par leur auteur en séance.

Le Conseil, après avis du Comité social territorial réuni le 13 mai 2024, vu le Code Général de la Fonction Publique, vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide la mise en place, à titre expérimental d'une durée de deux ans, du dispositif d'amélioration de la prise en charge de la santé gynécologique au travail comprenant un congé de santé gynécologique sous la forme d'une autorisation spéciale d'absence,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Amendement au projet de délibération déposé par Mme la Maire :

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

Amendement n°2 au projet de délibération déposé par M. Dominique MASTELLI au nom du groupe « Faire ensemble Strasbourg » :

Rejeté. Pour : 8 voix – Contre : 37 voix – Abstention : 3 voix
(détails en annexe)

Amendement n°4 au projet de délibération déposé par M. Dominique MASTELLI au nom du groupe « Faire Ensemble Strasbourg » :

Rejeté. Pour : 13 voix – Contre : 36 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

Amendement n°5 au projet de délibération déposé par M. Dominique MASTELLI au nom du groupe « Faire Ensemble Strasbourg » :

Rejeté. Pour : 9 voix – Contre : 36 voix – Abstention : 1 voix
(détails en annexe)

Délibération amendée :

Adopté à l'unanimité *(détails en annexe)*

12 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.

Le Conseil, vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 2° du CGFP, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve après avis du CST, les suppressions et créations d'emplois présentées en annexe.

M. Joris CASTIGLIONE précise que le groupe Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire vote contre.

Adopté en début de séance

13 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services et de leurs avenants.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 5 février 2024.

Conformément au champ d'application de ladite délégation, la présente information porte sur l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg selon une procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou selon une procédure formalisée ainsi que sur les avenants entraînant une augmentation de plus de 5 % aux marchés dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée.

Les avenants concernés ont recueilli un avis favorable de la commission d'appel d'offres. La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés et leurs avenants dont la notification est intervenue entre le 1^{er} janvier et le 14 mars 2024.

M. Pierre JAKUBOWICZ ne participe pas au débat.

Communiqué

14 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

1. Convention transactionnelle relative au sinistre survenu au bâtiment « E1 » lors de la construction du nouveau groupe scolaire de la Meinau à Strasbourg

- le principe du règlement amiable du différend entre la ville de Strasbourg et les entreprises concernées, au moyen d'une convention transactionnelle ; en application de la présente convention transactionnelle, les parties ci-après s'engagent à verser l'indemnité suivante à la ville de Strasbourg, dans un délai de 60 jours à compter de la date de la présente délibération

KELLER FONDATION	226 511,29 € TTC
WEBER ET KEILLING	60 094,83 € TTC
INGEROP	87 830,91 € TTC
GINGER CEBTP	87 830,91 € TTC

Il est précisé que, pour des raisons comptables inhérentes aux entreprises signataires du protocole transactionnel du 26 janvier 2024, celui-ci vaut facture pour les montants prévus.

- la conclusion de la convention transactionnelle jointe à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,
- l'engagement des parties aux présentes conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles

et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,

2. Convention transactionnelle relative au marché 20VDS0058G - Impression du magazine municipal et magazine métropolitain et suppléments

- le principe du règlement amiable du différend entre la ville de Strasbourg et l'entreprise suivante, au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
- l'imputation des dépenses relatives à cette transaction sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
ROTO France	20VDS0058G - Impression du magazine municipal et magazine métropolitain et suppléments	19 524,37 € HT, soit 23 429,24 € TTC.	VDS 023 6237 PC01F

- la conclusion de la convention transactionnelle jointe à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et ladite entreprise,
- l'engagement des parties aux présentes conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter les conventions transactionnelles jointes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Adhésion de la ville de Strasbourg à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - l'adhésion de la ville de Strasbourg en tant que membre à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT),
 - le recours aux offres de la CANUT,
- décide l'imputation de la dépense pour la ville de Strasbourg sur les activités RH08A,

fonction 020, nature 6284,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
 - à signer le formulaire d'adhésion, joint en annexe à la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
 - à passer commande auprès de la CANUT et à signer les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres spécifiques conclus par la CANUT et prendre toutes les décisions y relatives,
 - à utiliser les crédits nécessaires prévus au budget.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 PROCIVIS Alsace : Désignation d'un·e représentant·e de la ville de Strasbourg au Conseil d'administration.

Le Conseil, vu les articles L 2121-21 et L 2121-33, du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la désignation de Mme Lucette TISSERAND aux fonctions de représentant·e de la ville de Strasbourg au Conseil d'administration de Procivis Alsace.

Madame la Maire précise que Mme Lucette TISSERAND ne participe ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

CULTURE ET SPORT

17 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Tôt ou T'Art- 2024-2026.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg et l'association Tôt ou T'Art sur la période 2024-2026. Ce partenariat est formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Strasbourg, l'État (DRAC Grand Est), la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Tôt ou T'Art,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer ladite convention et tout document y afférent.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

18 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT :

- Basler Kunsteverein : 3 500 €,
- Industrie et Territoires : 25 000 €,
- Chemins d'Écritures : 3 000 €,
- CIL – Confédération Interprofessionnelle du Livre : 50 000 €,
- Consistoire Israélite du Bas-Rhin : 2 000 €,
- Les Films du Spectre : 35 000 €,
- RECIT - Réseau Est Cinéma Transmission : 12 000 €,
- LABFILMS : 11 000 €,
- La Safire : 3 500 €,
- Arts et lumières en Alsace : 3 000 €,
- Arts et Cultures du Temple Neuf : 3000 €,
- Association Culturelle de St Pierre le Jeune : 2 500 €,
- Dreieck Interférences : 3 000 €,
- Festival des Musiques Sacrées du Monde : 50 000 €,
- Stras'Orgues : 30 000 €,
- UT : 10 000 €,
- La Maison de l'Amérique Latine : 4 250 €,
- Dodekazz : 4 600 €,
- La Grenze : 11 400 €,
- Merci Beaucoup : 4 000 €,
- Strasbourg Méditerranée : 20 000 €,
- Artenréel #1 : 6 000 €,
- POKOP – CROUS (Centre régionale des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg) : 8 000 €,
- La Poulie Production : 11 000 €,
- La Nuit Américaine : 6 000 €,
- Association You'll never walk alone : 6 000 €,
- La SOUPE Cie : 6 000 €,

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 333 750 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 311 – nature 65748 – programme 8015 du budget 2024.

INVESTISSEMENT :

- HEAR : 190 500 €,
- RECIT - Réseau Est Cinéma Transmission : 1 000 €,
- Dirty 8 : 5 000 €,

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 196 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 33 – nature 20421 programme 7009 du budget 2024.

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Mme la Maire précise que les administrateurs de la HEAR et du CROUS ne participent ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (détails en annexe)

19 Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Strasbourg et le Musée Vodou.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2024 – 2027 entre la ville de Strasbourg et l'association des Amis du Musée Vodou,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention correspondante.

Mme Marie-Françoise HAMARD précise qu'elle s'abstient.

Adopté en début de séance

20 Délégation de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma municipal de la ville de Strasbourg : avenant n° 1 à la convention d'affermage.

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et L 1411-6, vu la troisième partie du Code de la commande publique relative aux contrats de concessions et notamment ses articles L 3135-1 et R 3135-8, vu le contrat de délégation de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma municipal de la ville de Strasbourg et notamment son article 37 bis, vu le projet d'avenant n°1, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma municipal de la ville de Strasbourg qui modifie le préambule de la convention d'affermage ainsi que ses articles 1, 5.3, 19, 21, 27, 30 et 45, et les annexes 4 et 8 auxquelles il est fait référence dans ces articles,
- décide de l'imputation des dépenses relatives à l'application du présent avenant soit 158 865,60 € sur les lignes budgétaires AU10J Fonction 317 Nature 65 888 de la ville de Strasbourg,
- autorise :
 - la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma municipal de la ville de Strasbourg,
 - la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté. Pour : 44 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 3 voix
(détails en annexe)

21 Attribution de bourses d'études municipales et de Prix aux élèves du Conservatoire de Strasbourg pour l'année 2023-2024.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - 1- l'allocation de bourses d'études pour l'année 2023/2024 selon la répartition suivante :
 - 16 bourses à 200 €,
 - 66 bourses à 150 €,
 - 19 bourses à 100 €,
 - 2- l'attribution des récompenses 2023/2024 suivantes :
 - le prix de la ville de Strasbourg de 1 000 € réparti en deux prix de 500 € aux deux élèves du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en CPES A (ancien COP) dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2023/2024,
 - le prix Pierre Pflimlin de 1 000 € réparti en deux prix de 500 € aux deux élèves du Conservatoire ayant obtenu les meilleures récompenses dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2023/2024,
- décide que les imputations de la dépense se montant à 17 000 € sont de nature :
 - pour les Bourses municipales : 311-65131-AU15B,
 - pour les Prix de la ville de Strasbourg et les Prix Pierre Pflimlin : 311-65132-AU15B,du budget primitif 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil est 17 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à désigner les lauréats du Prix de la ville de Strasbourg et du Prix Pierre Pflimlin et à attribuer les récompenses afférentes au vu des décisions de la Direction du Conservatoire de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

22 Convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est pour l'exposition " Un passé incontournable ".

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de partenariat entre les musées de la ville de Strasbourg et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est (Service Régional de l'Archéologie) dans le cadre de l'organisation d'une exposition présentant les résultats des fouilles archéologiques du Contournement Ouest de Strasbourg.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer cette convention.

M. Owusu TUFUOR précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

23 Communication concernant l'enrichissement des collections des musées de la Ville.

Les musées de la ville de Strasbourg souhaitent porter à la connaissance du Conseil la politique dynamique d'enrichissement des collections ayant été menée pour l'année 2023 par l'ensemble des musées.

Ainsi, les œuvres entrées dans les collections par le biais de don ou d'achat dont la valeur est inférieure à 15 000 € représentent pour l'année 2023 une valeur totale de 109 696 €.

La liste de l'ensemble de ces œuvres est répertoriée dans le tableau récapitulatif joint.

Communiqué

24 Communication concernant le récolement décennal des collections des musées de la Ville.

En tant que musées de France et conformément à la loi des musées de 2002 et à l'arrêté du 25 mai 2004, les musées de Strasbourg ont pour mission de récoler l'ensemble des collections inscrites sur leurs inventaires tous les 10 ans. Le récolement consiste à « vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire, la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvre, catalogue. »

Le récolement étant une opération au long cours, il est organisé en plan de récolement décennal et fait l'objet de campagnes de récolement dont les procès-verbaux doivent être transmis au propriétaire des collections, en l'occurrence la ville de Strasbourg. Ces procès-verbaux sont des documents officiels et opposables, transmis à la DRAC pour prise en compte des résultats qui sont des indicateurs du contrôle de gestion.

Les résultats des campagnes de récolement des musées de Strasbourg sont présentés à titre d'information.

En 2023, six établissements ont mis en œuvre des campagnes de récolement :

Musée	Campagnes	Moyens humains	Résultats
Musée archéologique	4 campagnes sur les collections mérovingiennes en salle et en réserve	2 agentes 1 contractuelle	- <u>campagne « armements »</u> : 241 objets localisés, - <u>campagne « fouilles de la nécropole mérovingienne de Niedernai au lieu-dit Kirchbuehl</u> : 282 objets localisés ; 57 objets non

			<p>localisés/ et 3 volés (dépôt plainte en 1996),</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>campagne de récolement de la fouille de la nécropole d'Erstein au lieu-lit Limersheimerweg</u> : 5106 objets localisés ; 237 objets non localisés, - <u>campagne de la section mérovingienne du parcours permanent</u> : 723 objets localisés.
Musée des arts décoratifs	1 campagne sur les cuirs	2 agents	84 objets localisés
Musée alsacien	4 campagnes en lien avec des déménagements et chantiers de collection	3 agentes	<ul style="list-style-type: none"> - réserves tableaux : 1291 objets vus, - fonds video et audio : 157 objets vus, - réserves du 22, quai Saint-Nicolas : 656 objets vus (dont 549 sans numéros d'inventaire), - réserve du 2^e étage du 22, quai Saint-Nicolas : 336 objets (dont 173 non marqués).
Cabinet des Estampes et des Dessins	1 campagne portant sur les gravures anciennes (16 ^e -19 ^e siècle)	2 agents permanents 4 stagiaires	2595 œuvres vues et récolées
Musée historique	3 campagnes	1 agente 1 stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> - <u>arts graphiques (imagerie militaire de la collection Kieffer)</u> : 145 œuvres localisées ; 51 manquants, - <u>art graphique</u> : 764 œuvres localisées, - acquisitions 2011-2017 : 2265 objets récolés.
Musée d'art moderne et contemporain	1 campagne dans la réserve D103 (arts graphiques, photos et affiches)	1 agent	264 objets récolés

Le plan décennal fera cette année l'objet d'une mise au point afin de permettre des avancées régulières sur l'ensemble des musées, conformément à la réglementation nationale. Un point d'ensemble sera réalisé et les projections revues.

Communiqué

25 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association Ramène Ta Fleur	2 000 €
Association de défense des droits des locataires, de l'environnement et des résidents du Stockfeld : ALRS	1 500 €
Association Arachnima	15 000 €
Association Les Amis de Marcel Rudloff	2 000 €
Association Cercle d'Echecs de Strasbourg	5 000 €
Pelpass et Compagnie	40 000 €
Association des résidents des Poteries	1 000 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 66 500 € est disponible sur le compte : « fonction : 311, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B » dont le disponible avant le présent Conseil est de 154 626 €.

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

26 Communication sur la fusion-absorption du Strasbourg Convention Bureau par l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région.

La stratégie touristique de l'Eurométropole de Strasbourg se donne des objectifs ambitieux pour **développer un tourisme plus durable, plus inclusif et plus diversifié** sur notre territoire. Afin de mettre en œuvre les conditions de réussite de la nouvelle stratégie touristique de la destination, il est apparu nécessaire d'initier une démarche de réorganisation de la gouvernance touristique locale afin de l'adapter aux ambitions nouvellement fixées.

Ainsi, la collectivité a initié une démarche de structuration d'un nouvel outil d'accueil, de promotion et d'animation du tourisme pour la destination regroupant à la fois les missions de tourisme de loisirs, réalisées par l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région (OTSR), et celles du tourisme d'affaires, réalisées par le Strasbourg Convention Bureau (SCB), se matérialisant par **le regroupement de ces deux associations en une association unique : l'Office eurométropolitain de Tourisme, de Loisirs et des Congrès de Strasbourg**. Il s'agit, à travers l'évolution vers cette nouvelle structure, de piloter collectivement et de coordonner plus finement les politiques de développement et de promotion sur les marchés du tourisme d'affaires et du tourisme d'agrément, tout en renforçant ses moyens conformément aux ambitions de la stratégie touristique.

La fusion-absorption du Strasbourg Convention Bureau par l'Office de Tourisme a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des associations en date du 13 mars 2024.

Des assemblées générales mixtes des deux associations ont été programmées le 16 mai, pour statuer sur cette fusion-absorption, avec le cas échéant une deuxième convocation en assemblée générale extraordinaire de l'OTSR le 7 juin, si le quorum n'était pas réuni.

Ce processus de fusion-absorption, intégrant l'adoption d'un traité de fusion, de statuts révisés incluant les missions du Bureau des Congrès et la représentation d'administrateurs au sein de la gouvernance de l'association unifiée, **sera effectif au 30 juin 2024 minuit**, avec la dissolution sans liquidation du Strasbourg Convention Bureau, et un effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2024.

Cette étape est nécessaire afin de pouvoir ensuite procéder à la **transformation de l'association fusionnée en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)** dans le but de renforcer la co-construction et le poids dans la gouvernance des différents acteurs et financeurs. Un budget commun OTSR/SCB a été construit pour l'année 2024 et des subventions de fonctionnement distinctes ont été formalisées de sorte à assurer le continuum de fonctionnement opérationnel d'ici à l'unification des deux associations par fusion-absorption, puis transformation en SCIC de la structure unifiée.

Il est à noter que les représentants de la collectivité siégeant en qualité de membres de droit au conseil d'administration de l'OTSR et du SCB demeurent au sein de la gouvernance de l'Office eurométropolitain de Tourisme, de Loisirs et des Congrès de Strasbourg jusqu'au terme du mandat.

M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne participe pas au débat.

Communiqué

27 Animations festives et rayonnement de Strasbourg : attribution de subventions pour les associations de commerçant·es et d'artisan·es.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes :
- 4 000€ à l'association LA ROB.COM.

L'imputation de cette dépense sur la ligne budgétaire programme animation commerçants : ligne 90-6574-8085-DU02F dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 67 600 €,

- 41 400€ à l'association LES VITRINES DE STRASBOURG, versés en deux temps : 60% à la signature de la convention et 40% sur présentation du bilan comptable 2023 de l'association.

L'imputation de cette dépense est répartie entre les lignes budgétaires suivantes :

- imputation de 16 400 € sur la ligne budgétaire programme animation commerçants : ligne 90-6574-8085-DU02F dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 67 600 €,

- imputation de 25 000 € sur la ligne budgétaire programme animations commerçants « Fêtes de l'été des Vitrites » sur la ligne DU02F – 8085 – 6574 dont le solde disponible avant le Conseil est de 25 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions financières y afférentes.

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

28 Soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2024 :

Nom de l'association	Montant en €
Banque Alimentaire	8 000 €
Emmaus Mundo	9 200 €
Fédération de la Charité	30 500 €
Greta –J'Offre	5 000 €
Humanis	50 000 €
Les Jardins de la Montagne verte	10 500 €
Libre objet	5 000 €
Arsea	10 000 €
Horizon amitié	10 000 €
Vetis	8 500 €
Banque de l'objet	5 000 €
TOTAL	151 700 €

- d'imputer la somme de 151 700 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748-DU05D programme 8127 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 292 500 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés etc.

*M. Jean-Philippe MAURER précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote.
Le membre du groupe Centristes et Progressistes précisent qu'ils s'abstiennent.*

Adopté en début de séance

29 Attribution de subventions - soutien à l'association DACIP.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer une subvention de 30 000 € au DACIP pour l'exercice budgétaire 2024,
 - d'imputer la somme de 15 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748 – DU05D – programme 8126,
 - d'imputer la somme de 15 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748 – DU05D – programme 8128,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions ci-dessous :
 - a. 3 000 € au Lycée Marcel Rudloff,
 - b. 3 000 € à l'association Trois Sept et Art,
 - c. 3 000 € au Lycée Louis Pasteur,
 - d. 2 500 € à Cie Corps&Graph,
 - e. 500 € à l'association GENAU,
 - f. 7 000 € à l'Office des Sports,
 - g. 7 500 € à l'Office pour la Langue et Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA),
 - h. 1 400 € à l'association Sprochrenner,
- décide :
 - l'imputation de la dépense de 19 000 € (subventions a, b, c, d, e, f) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06D – fonction 041, nature 65748, programme 8054,
 - l'imputation de la dépense de 8 900 € (subventions g et h) sur les crédits ouverts à la DREIT sous la fonction 041, nature comptable 65748, programme 8053, activité AD06C,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ**31 Contrat de ville - programmation 2024 : deuxième étape de soutien aux projets et attribution d'une subvention de fonctionnement à la Compagnie Lu².**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

EDIFIS	10 000 €
VVV Vacs printemps 2024_Séjour en Andalousie à la découverte du patrimoine de l'union européenne et du patrimoine de l'humanité	4 000 €
Expérimentation : Montée en compétences des habitants en QPV - Etre acteur de son cadre de vie Informer - Former – Outiller	3 000 €
« Un parcours au féminin » à destination des femmes issues de QPV - Projet professionnel et autonomie	3 000 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	3 500 €
Sortir en famille	1 500 €
C'est les 20 ans du centre	2 000 €
SPEAKER	5 000 €
Cinéma de Plein Air 2024	
VIADUQ 67	2 000 €
Étude de préfiguration - Maison France Services Strasbourg Cronembourg	
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	2 000 €
« Mon quartier rêvé » - le Hohberg et JSK fêtent leurs 60 ans	
ASSOCIATION RESIDENTS DE L'ESPLANADE	2 000 €
60 ans ARES	
ASTU ACTIONS CITOYENNES INTERCULTURELLES	5 000 €
50 ans d'engagement associatif et d'actions citoyennes et solidaires!	
CENTRE SOCIO CULTURELLE DU FOSSE DES TREIZE	2 000 €
Le CSC au coin de la rue...en 3 coups de pédales!	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU-DELÀ DES PONTS	1 500 €
Apprentissage du vélo Enfants et Adultes au Port du Rhin	
SOLIDARITEAM	3 000 €
Solidari'Insertion	
SOS FRANCE VICTIME 67	1 300 €
Nouvelle permanence d'aide aux victimes et d'aide à l'accès au droit sur le quartier Port du Rhin	700 €
Renforcement de la permanence d'aide aux victimes et d'aide à l'accès au droit CMS Montagne Verte Elsau	600 €

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **37 300 €**, sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012,
- d'attribuer au titre de la Direction Solidarités santé jeunesse – Service Jeunesse et

éducation populaire et vie associative, les subventions suivantes :

CENTRE SOCIO CULTUREL DE NEUDORF	6 000 €
Les volontaires de la convivialité	2 120 €
Jeunes et futsal	1 210 €
La Musau fête l'été	2 670 €
ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS GRAND EST	4 000 €
Tournée d'été Arachnima "le Sport : à travers le corps, la transition écologique, l'alimentation et le handicap"	

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **10 000 €**, sur la ligne suivante : fonction 338, nature 65748, activité AS11C,
- d'attribuer au titre de la Direction Solidarités santé jeunesse – Département développement des politiques sociales, les subventions suivantes :

CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	3 500 €
Action d'insertion sociale, culturelle à dominante linguistique QPV Molkenbronn	1 000 €
Action d'insertion sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	2 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **3 500 €**, sur la ligne suivante : fonction 420, nature 65748, activité AS01B,
- d'attribuer au titre de la Direction Solidarités santé jeunesse – Mission Ville hospitalière les subventions suivantes :

LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN	2 500 €
Lectures auprès des primo-arrivants	

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **2 500 €**, sur la ligne suivante : fonction 420, nature 65748, activité AS00E, programme 8119,
- d'attribuer au titre de la **Direction des territoires** la subvention suivante :

COMPAGNIE LU²	5 000 €
Subvention de fonctionnement	

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 020, nature 65748, activité DL02D, programme 65.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

M. Hervé POLESI précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (détails en annexe)

32 Fusion d'écoles publiques de Strasbourg. Désignation de représentant·e de la ville de Strasbourg dans le nouveau conseil d'école.

Le Conseil, vu les articles L 2121-30, L 2121-33 et L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide à compter de la rentrée scolaire 2024 :
 - la fermeture des écoles maternelles Éléonore A et Éléonore B,
 - la création de l'école maternelle Éléonore,
 - le transfert des classes des écoles maternelles Éléonore A et Éléonore B vers la nouvelle école maternelle Éléonore,
 - la fusion des deux secteurs scolaires Éléonore A et Éléonore B en un seul secteur Éléonore identique au secteur scolaire de l'école élémentaire Éléonore,
- désigne comme représentant·e du Conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école maternelle Éléonore, Monsieur Salah KOUSSA,

Madame la Maire précise que M. Salah KOUSSA ne prend part ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

33 Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- adopte le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant actualisé et joint à la présente délibération,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à appliquer ce règlement et à signer tous les actes et conventions y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

34 Attributions de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
 - d'allouer les subventions suivantes :

1	Crèche parentale Baby-boom	9 000 €
2	Crèche parentale La petite bulle	3 200 €
3	Crèche parentale La luciole	9 100 €

4	Crèche parentale La chenille	6 400 €
5	Crèche parentale La farandole	5 800 €
6	Crèche parentale Les pitchoun's	11 800 €
7	Crèche parentale La trottinette	5 400 €
8	Crèche parentale Les fripouilles	16 900 €
9	Crèche parentale Le petit prince	8 400 €
10	Crèche parentale La toupie	22 100 €
11	Crèche parentale La flûte enchantée	10 100 €
12	Crèche parentale La petite jungle	16 300 €
13	Crèche parentale La souris verte	23 500 €
14	Crèche parentale La petite table ronde	1 000 €
15	Crèche parentale Le nid des géants	29 900 €
16	Crèche parentale Giving Tree	19 900 €
17	Jardin d'enfants Rudolf Steiner - Centre Européen d'éducation	9 260 €
18	Jardin d'enfants Réchit Hochma	6 031 €
19	Jardin d'enfants Les tout petits d'Alsace - Association les jeunes filles de St Maurice	16 959 €
20	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar - Fonctionnement	3 812 €
21	Jardin d'enfants Play group - Le cercle international	15 915 €
22	Jardin d'enfants Renouveau Gan Chalom	12 064 €
23	Solidarité femmes 67	3 500 €
24	Crèche parentale Baby-boom - Investissement	2 316 €
25	Crèche parentale La luciole - Investissement	5 082 €
26	Crèche parentale La chenille - Investissement	2 195 €
27	Crèche parentale La farandole - Investissement	1 801 €
28	Crèche parentale Les fripouilles - Investissement	1 675 €
29	Crèche parentale Le petit prince - Investissement	1 195 €
30	Crèche parentale La flûte enchantée - Investissement	810 €
31	Crèche parentale La petite jungle - Investissement	3 330 €
32	Crèche parentale La souris verte - Investissement	1 463 €
33	Crèche parentale La petite table ronde - Investissement	1 337 €
34	Crèche parentale Les pitchoun's - Investissement	267 €
35	Crèche parentale Le nid des géants - Investissement	3 560 €
36	Crèche parentale Giving Tree - Investissement	576 €
37	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) - Investissement	13 140 €

38	Association de Gestion Des Équipements Sociaux –AGES	1 406 €
39	APEDI –Les Marmousets -Investissement	2 151 €
40	Centre socioculturel du Fossé des treize -Investissement	435 €
41	Association Les p'tits petons -Investissement	794 €

- de récupérer le trop-perçu suivant :

1	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar	38 €
---	---	------

- d'imputer les subventions 1 à 22 d'un montant de 262 841 € au compte DE04G/4212/65748 Programme 8025 dont le disponible avant le présent Conseil est de 288 029 €,
- d'imputer la subvention 23 d'un montant de 3 500 € au compte DG/4212/65748 Programme 8112 dont le disponible avant le Conseil est de 30 000 €,
- d'imputer les subventions 24 à 41 d'un montant de 43 533 € au compte DE04/4212/20422 programme 7003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 115 000 €,
- d'imputer la recette d'un montant de 38 € au compte DE04 G/64/773.

Mme Anne-Pernelle RICHARDOT précise que le groupe Faire Ensemble ne prend part ni au débat ni au vote.

Adopté. Pour : 39 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix
(détails en annexe)

35 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la Ville inclusive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'allouer les subventions suivantes :

1	CCAS	2 312 000,00 €
2	Banque alimentaire du Bas-Rhin	90 000,00 €
3	Fédération de Charité - CARITAS Alsace	77 000,00 €
4	Action Sociale Juive	8 000,00 €
5	La Cloche	9 000,00 €
6	Tremplin Neuhof	34 000,00 €
7	Entraide le Relais	117 000,00 €
8	Association les Disciples	14 000,00 €
9	Lianes	10 000,00 €
10	Horizon amitié	93 500,00 €
11	Club de jeunes l'Etage	292 970,00 €

12	Croix rouge française	6 000,00 €
13	Fondation Vincent de Paul - Escale Saint-Vincent	12 300,00 €
14	Fédération du secours populaire français du département du Bas-Rhin	56 460,00 €
15	Foyer Notre Dame	30 000,00 €
16	Stamtish	10 000,00 €
17	Cimade	20 000,00 €
18	Stimultania	4 500,00 €
19	Ithaque	7 000,00 €
20	Emmaüs Connect	5 000,00 €
21	Au coude à coude	3 000,00 €
22	Centre socio culturel de la Krutenau - CARDEK	2 600,00 €
23	Cybergrange	6 200,00 €
24	Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	7 700,00 €
25	Chambre Régionale du Surendettement Social d'Alsace - CRESUS	20 000,00 €
26	Union départementale des associations familiales - UDAF	10 000,00 €
27	La nuit du handicap	2 500,00 €
28	Nouvel envol	3 000,00 €

- d'imputer la subvention n°1 pour un montant total de 2 312 000,00 € sur les comptes AS10A-420-8000-657363 pour un montant de 1 956 000,00 € et AS00E-420-8000-657363 pour un montant de 356 000,00 €,
 - d'imputer les subventions n°2 à 14 pour un montant total de 820 230,00 € sur le compte AS10A-424-8078-65748 qui présente avant le présent Conseil un solde de 1 086 560,00 €,
 - d'imputer les subventions n°15 à 17 pour un montant total de 60 000,00 € sur le compte AS00E-420-8119-65748 qui présente avant le présent Conseil un solde de 150 000,00 €,
 - d'imputer les subventions n°18 à 26 pour un montant total de 66 000,00 € sur le compte AS01B-424-8003-65748 qui présente avant le présent Conseil un solde de 238 134,00 €,
 - d'imputer les subventions n°27 et 28 pour un montant total de 5 500,00 € sur le compte AS05L-420-8010-65748 qui présente avant le présent Conseil un solde de 661 500,00 €.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les documents afférents.

Mme Jamila MAYIMA et M. Hervé POLESI précisent qu'ils ne prennent part ni au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (détails en annexe)

36 Attribution de subventions au titre de la protection des mineurs.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'allouer les subventions suivantes :

1	Association La Grande Écluse Centre de ressources et consultation familiale	49 000,00 €
2	Recherches et études systémiques sur les communications institutionnelles et familiales - RESCIF	30 000,00 €
3	SOS France victimes 67	11 000,00 €
4	Dessine-moi une passerelle	3 000,00 €

- d'imputer les subventions n°1 à 4 pour un montant total de 93 000 € sur le compte AS12B – 338 – 8079 – 65748 qui présente avant le présent Conseil un solde de 102 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

37 Communication : Pétition citoyenne " Un lieu contre le racisme et les discriminations ".

La pétition citoyenne est un dispositif complémentaire de la participation citoyenne visant à encourager les initiatives des citoyen·nes en leur conférant un droit d'interpellation.

Le droit de pétition citoyenne a ainsi pour objectif de saisir la Maire de toute question ou proposition concernant tout sujet d'intérêt public communal et/ou relevant de la compétence du Conseil municipal, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal, pour qu'il en soit débattu et le cas échéant délibéré. Cet outil favorise ainsi le dialogue entre les élu·es, les agent·es de la collectivité et les citoyen·nes tout au long du processus.

En effet, le Conseil municipal a acté la création d'un droit d'interpellation citoyenne intitulé, les pétitions citoyennes, dans le cadre du Pacte pour la Démocratie Locale, par délibération du 16 avril 2018,

Par délibération du 15 octobre 2018, le Conseil a ensuite délibéré les modalités de mise en œuvre de ce droit de pétition. Ces modalités ont enfin été amendées pour faciliter la mise en œuvre du droit de pétition, par délibération du Conseil municipal du 15 juin 2022.

Depuis la mise en place de ce dispositif, deux pétitions citoyennes ont pu faire l'objet d'une communication au Conseil municipal de la ville de Strasbourg en 2019, l'une consacrée à la

demande de création de postes d'ATSEM, l'autre liée à l'opposition d'un projet de construction au sein de la Ceinture Verte de la ville de Strasbourg.

Selon les modalités redéfinies le 15 juin 2022, 16 pétitions citoyennes ont été déposées, toutes jugées recevables, et 6 ont atteint le seuil des 50 signatures et engagé une rencontre avec les élus de la ville de Strasbourg.

L'objet de cette communication est la présentation d'une pétition citoyenne ayant atteint le seuil des 1 400 signatures depuis son dépôt le 17 octobre 2023. Cette présentation est proposée par les représentant·es de l'association porteuse, Calima Alsace, et elle est suivie d'un échange avec les conseillers et conseillères municipales.

Le texte de cette pétition indique :

« Pétition pour la création d'un espace permettant la promotion de l'interculturalité et la lutte contre le racisme et les discriminations. De la même manière qu'a été mis en place un espace dédié à l'égalité de genre à la médiathèque Olympes de Gouges au centre-ville, nous souhaitons un espace similaire dédié à mettre en valeur le caractère interculturel de notre Ville avec un centre de ressource contre le racisme et les discriminations dans une autre médiathèque de la Ville avec :

- *un espace pour des expositions,*
- *des cycles de conférences et de rencontres sur les questions de l'interculturalité, de la lutte contre les discriminations et le racisme, des mémoires de l'immigration...,*
- *un fond documentaire dédié et de référence,*
- *un logo permettant d'identifier les ouvrages qui abordent la question de la lutte contre les discriminations de manière positive et sérieuse et qui peuvent être mis entre toutes les mains.*

De nombreuses associations à Strasbourg pourraient ainsi proposer des temps de discussion et de débat avec des intervenants et des intervenantes de qualité autour de leurs actions dans le domaine de l'interculturalité et de la lutte contre les discriminations et le racisme. Cela pourra permettre une mise en commun de nombreuses ressources et un lieu pour s'informer et se documenter sur ces questions en particulier. Nous avons pu voir les apports d'un tel lieu sur l'égalité de genre et il est important pour nous de transposer les réussites aux autres domaines d'inégalités. Nous espérons à travers cette pétition renforcer la dynamique d'action contre le rejet de l'autre et les inégalités en renforçant les lieux et les structures qui agissent contre la montée du racisme et des discriminations. »

La présentation de cette pétition citoyenne est également jointe en annexe de cette communication.

Communiqué

RÉSOLUTIONS

38 Résolution présentée par Mme Céline GEISSMANN - Les bouquinistes ne peuvent pas être les grands oubliés de la capitale mondiale du livre.

Il y a quinze jours, le 5 mai dernier, le marché aux livres de Strasbourg célébrait son 34^{ème} anniversaire. 34 ans d'existence, de croissance. 34 ans que les bouquinistes nourrissent la curiosité, l'imaginaire des Strasbourgeoises et des Strasbourgeois. 34 ans qu'ils partagent

leur amour du livre et de la lecture avec un large public. C'est aujourd'hui devenu un marché incontournable présent trois jours par semaine. Troisième marché aux livres permanent avec Lyon et Paris. Une fierté pour le territoire particulièrement, en cette année 2024, année où Strasbourg est capitale mondiale du livre.

Pourtant, les bouquinistes sont les grands oubliés de cette capitale mondiale du livre.

Oubliés dans le dossier de candidature de la ville auprès de l'Unesco pour candidater au titre de Capitale Mondiale du Livre 2024. Les bouquinistes du marché au livre vous écrivent Madame la Maire en mai 2022 pour vous le signaler.

Malgré cela, vous avez réussi à les oublier dans la programmation de la semaine d'inauguration de Strasbourg Capital Mondiale du Livres...

... Et à encore les oublier dans la communication officielle Capitale Mondiale du Livre !

Alors que le livre d'occasion a été le sujet de propositions inquiétantes (taxation) par le gouvernement, notre ville s'affichant comme capitale mondiale du livre Unesco 2024 a le devoir de protéger celles et ceux qui portent le livre d'occasion. Eux qui font partie de notre culture, de notre patrimoine. Eux qui participent de l'éveil des citoyens.

Rappelons ces mots de Stefan Zweig dans *Le Bouquiniste Mendel* (1929) : « *Ce fut une nouvelle salve de noms, de titres et de descriptions ; je compris alors seulement devant quel miracle de la mémoire je me trouvais : c'était une encyclopédie que ce Jacob Mendel, un catalogue universel ambulante. Abasourdi, j'admirais ce prodige bibliographique* ». C'est cela un bouquiniste. Ce sont des passeurs de mémoire, des passeurs d'histoire. Des passionnés qui rendent les livres accessibles à toutes les bourses.

On ne peut pas envisager une ville comme Strasbourg sans ses bouquinistes. On ne peut pas envisager une programmation d'une capitale du livre sans son marché aux livres.

Paris a réussi à nouer un dialogue fructueux avec les bouquinistes dans la programmation complexe des Jeux Olympiques. Des bords de Seine aux bords de l'Ill il n'y a qu'un pas. Madame la Maire, ouvrez enfin le dialogue avec les bouquinistes. Intégrez-les à la programmation que vous avez écrite sans eux.

Puisque nous ne pouvons pas refaire l'histoire, puisque nous ne pouvons pas réimprimer des milliers de calendriers où ne sont pas nommés « Les bouquinistes et le marché aux livres », intégrons-les dorénavant à toutes les communications à venir.

Comme nous le disait Fatou Diome, une des marraines de Strasbourg Capitale mondiale du livre, lors de la soirée d'inauguration du Printemps des librairies indépendantes : « *nous savons bien qu'il ne suffit pas de proclamer de belles idées pour les voir advenir ou se pérenniser, il faut aussi combattre pour elles et réunir les moyens nécessaires à leur concrétisation.* » Promouvoir la lecture, le livre et protéger les bouquinistes est une seule et même chose. Agissez pour valoriser ce marché aux livres qui fait partie de notre histoire, de notre culture et qui est un lieu de partage, de vivre-ensemble particulièrement important en cette période.

Je vous propose donc chères et chers collègues que notre assemblée prenne **une résolution** qui engagerait la ville de Strasbourg à inclure durablement les bouquinistes et le marché aux

livres de Strasbourg avec une signalisation spécifique pérenne et durable, de faire apparaître les jours de présence sur la lettre d'information mensuelle de Capitale Mondiale du Livre, d'intégrer les bouquinistes à la communication sur les panneaux « Decaux » et à toute communication qui serait à présent produite.

Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 26 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

39 Résolution présentée par Mme Céline GEISSMANN - Faire revenir le prix Lux à Strasbourg.

Depuis 2007, le prix cinématographique européen du public (ou prix LUX) est décerné tous les ans par le Parlement européen et l'European Film Academy, en partenariat avec la Commission européenne et Europa Cinemas. Depuis 2007, ce prix met à l'honneur le cinéma européen et vise à sensibiliser aux questions sociales, politiques et culturelles en Europe. Depuis 2007, la remise de ce prix, se déroule à Strasbourg. Enfin, plus exactement entre 2007 et 2022.

Car lors de l'édition 2023, la remise de ce prix a eu lieu à Bruxelles.

Sollicitée à ce sujet par courrier, le 30 mai dernier, vous nous répondiez, le 18 juillet 2023, que vous vous engagiez à agir auprès du parlement européen pour qu'il reconsidère sa décision prise unilatéralement, et qu'il relocalise la remise de ce prix de manière durable à Strasbourg dans la ville où il a toujours été remis.

Un an plus tard. Nous n'avons eu aucune information sur les démarches que vous avez entreprises et le prix Lux du Public a été remis le 16 avril 2024 au Parlement Européen de Bruxelles.

Cela est d'autant plus regrettable que celui-ci aurait eu toute sa place dans le volet démocratie du contrat triennal renégocié cette année.

Strasbourg ne peut pas perdre cette cérémonie de remise de prix ni l'organisation des projections qui y sont liées auprès du public qui vote directement pour le choix du film, depuis 2020.

Aussi chers collègues je souhaite que notre assemblée s'engage à demander officiellement au Parlement européen que la remise du prix Lux du Public revienne de manière pérenne à Strasbourg.

Rejeté. Pour : 15 voix – Contre : 37 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

40 Résolution présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ, Nicolas MATT, Jean-Philippe VETTER et Mme Catherine TRAUTMANN au nom des groupes Centristes et Progressistes, Faire Ensemble Strasbourg et Union de la Droite et du Centre - Répondre à la situation d'urgence des clubs sportifs.

Cette résolution et les questions d'actualité inscrites aux point 47, 49 et 54 ont été examinées ensemble.

Exposé des motifs :

Le 26 avril dernier, douze clubs de football strasbourgeois se sont rassemblés de manière inédite au sein de « l'Union Football Strasbourg » pour alerter les pouvoirs publics locaux des grandes difficultés rencontrées par leurs structures.

Un manque de financement et d'investissement dans les clubs et les infrastructures sportives est souligné, plongeant nombre de clubs dans une situation critique, qui ne leur permet plus d'assurer la continuité et la pérennité de leurs activités.

Dans une ville comme Strasbourg, une telle crise dans le milieu sportif n'est pas sans conséquences. Au-delà du rayonnement national et international suscité pour Strasbourg par les résultats de ces clubs, les structures sportives participent de manière cruciale à la vie de nos quartiers : en créant du lien social, en ramenant une partie de la jeunesse perdue ou en difficultés vers l'emploi et la société, en participant à la lutte contre la sédentarité et au maintien en forme de la population...

Il convient dès lors pour le Conseil municipal, au regard des nombreuses difficultés rencontrées par les clubs et de leur rôle social majeur, de réagir au plus vite et d'initier dès aujourd'hui un plan de soutien massif et durable aux clubs de football.

Résolution :

Considérant le rôle social et d'éducation populaire des clubs sportifs, et au regard de la nécessité de soutenir l'action de ces clubs et d'investir dans les équipements mis à leur disposition, le Conseil municipal de Strasbourg décide de :

- la création d'un fonds d'urgence à destination des clubs sportifs,
- la création d'un groupe de travail associant l'ensemble des groupes politiques et les membres de la commission des finances chargé d'une part de faire un état des lieux des équipements sportifs et de leur état à Strasbourg, d'autre part d'étudier la répartition des créneaux d'entraînement mis à disposition des clubs afin de voir où il conviendrait d'en ajouter, puis chargé d'élaborer un plan d'investissement et de réhabilitation des infrastructures, ainsi que d'établir les besoins en financement de créneaux d'entraînements supplémentaires,
- l'organisation d'Assises du sport, réunissant tous les responsables de clubs sportifs strasbourgeois, afin de faire un diagnostic des besoins et des difficultés rencontrées par ces clubs.
-

Amendement à la résolution déposé par le groupe « Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire » :

Rejeté. Pour : 22 voix – Contre : 34 voix – Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i>
--

Résolution :

<p>Rejeté. Pour : 15 voix – Contre : 40 voix – Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i></p>
--

MOTIONS

41 Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - Pour une véritable prise en compte de la santé gynécologique et menstruelle dans le monde du travail.

En 2023, l'Espagne est devenue le premier pays européen à adopter un congé menstruel, permettant de visibiliser fortement le sujet de la santé gynécologique au travail, largement absent du débat public jusqu'alors.

De nombreuses collectivités en France ont d'ores et déjà emboîté le pas et mis en place des expérimentations de congés menstruels, comme Saint-Ouen, Arras, Abbeville, Orvault ou encore Lyon. Ces expérimentations marquent un pas dans la reconnaissance des multiples situations incapacitantes que peuvent subir les travailleuses en proie à des douleurs gynécologiques.

Ce jour, mercredi 22 mai 2024, le Conseil municipal de Strasbourg a statué sur l'expérimentation d'un congé de santé gynécologique pour ses agentes. L'Eurométropole de Strasbourg, employeur unique, proposera une délibération en ce même sens lors de la séance du Conseil eurométropolitain du vendredi 31 mai 2024.

Avec ces délibérations, notre collectivité devient la première en France à porter l'idée d'un congé de santé gynécologique, élargissant la prise en compte des seules règles douloureuses à l'ensemble des pathologies gynécologiques incapacitantes.

Comme l'ensemble des collectivités citées, elle porte cette expérimentation et cette démarche de progrès pour la santé au travail par ses moyens propres.

Si le Sénat a rejeté le 15 février 2024 la proposition de loi "visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail", une proposition de loi similaire "visant à reconnaître et à protéger la santé menstruelle et gynécologique dans le monde du travail" a été adoptée le 27 mars 2024 par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale et doit permettre de compenser financièrement la mise en place de ces congés.

Cette adoption n'a néanmoins été acquise qu'au prix de renoncements majeurs sur l'esprit initial de la proposition de loi, qui devait notamment permettre un parcours simplifiant le recours à ces congés et leur prise en charge sans délai de carence.

L'expérience strasbourgeoise étant construite dans un esprit similaire, elle pourra faire toute la démonstration du bien-fondé de cette proposition et de son impact positif pour la santé et le bien-être des femmes au travail.

Aussi, le Conseil municipal de Strasbourg :

- apporte son soutien à la proposition de loi “visant à reconnaître et à protéger la santé menstruelle et gynécologique dans le monde du travail”,
- appelle l’ensemble de la représentation nationale à soutenir cette proposition de loi dans son ambition initiale.

Adopté. Pour : 44 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 2 voix
(détails en annexe)

**42 Motion présentée par le groupe des élu·es Strasbourg Ecologiste et Citoyenne
- Pour une politique du logement abordable, qualitatif et durable !**

Texte de la motion amendée :

Le logement est un droit fondamental, qui doit être traduit dans nos politiques publiques et dans notre ambition d’une ville pour toutes et tous.

La Ville et l’Eurométropole de Strasbourg sont résolument engagées en ce sens pour déployer une politique de l’habitat ayant pour objectifs de permettre à chacune et chacun de se loger dignement à un prix compatible avec ses ressources et de contribuer à la résilience du territoire. Soutien à la production et à la rénovation de logements, notamment abordables, lutte contre la vacance et contre le logement indigne, encadrement des locations de courtes durées, promotion de nouvelles formes d’habiter, notamment par l’habitat participatif, accompagnement des ménages... Ce sont autant d’actions que mènent les collectivités au plus près des besoins du territoire en cohérence avec les outils et les moyens dont elles disposent, en alliant les enjeux de justices sociales et impératifs écologiques.

Ces projets sont toutefois contrecarrés par l’absence persistante d’objectifs ambitieux et partagés par les gouvernements successifs depuis 2017, qui s’est au contraire traduite par une réduction des moyens financiers alloués au secteur du logement et par le recul de certains objectifs fondamentaux de ce droit pour la qualité de vie et le vivre-ensemble. Le projet de loi « pour développer l’offre de logements abordables », présenté en conseil des ministres le 3 mai 2024, présente un risque de renoncements majeurs sans résoudre la crise à laquelle il est censé répondre. Prime aux mauvaises élèves de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) », détricotage des compétences des intercommunalités en matière d’habitat, déstabilisation du système d’attributions des logements sociaux et remise en cause de leur vocation universelle, ce projet de loi est la porte ouverte à l’amplification du mal-logement. Il tourne également le dos à la concertation voulue par le Président de la République, lors d’un Conseil national de la refondation logement, qui s’est clôturée l’année dernière avec des propositions patiemment coconstruites avec l’ensemble des acteurs du logement, des professionnels de l’immobilier et du bâtiment jusqu’aux associations, en passant par de nombreux élu·es et chercheuses et chercheurs.

La crise sans précédent que traverse notre pays nécessite pourtant une réponse politique cohérente pour relancer le secteur et prévenir toute aggravation de la situation. Cette réalité est une nouvelle fois attestée par les chiffres alarmants présentés dans le rapport du Sénat en date du 30 avril 2024, mettant en lumière une série de symptômes préoccupants et partagés par l’ensemble des acteurs du domaine.

Premièrement, il est constaté une chute significative des volumes de construction neuve, avec une réduction allant de 20 à 30 % par rapport à 2022, atteignant des niveaux les plus bas depuis 1995, alors que le besoin annuel de nouveaux logements est estimé entre 350 000 et 520 000. De plus, une baisse importante des transactions dans le secteur de l'ancien, chiffrée à 22 % sur un an, est rapportée, marquant ainsi la plus forte baisse enregistrée depuis 50 ans. Ces indicateurs témoignent de l'urgence d'agir pour stimuler à court terme la production de logements et répondre aux besoins pressants en la matière de la population.

En outre, la Fondation Abbé Pierre souligne l'accélération du mal-logement en France, avec plus de 4 millions de personnes concernées, dont plus d'un million privé de logement personnel, tout comme l'explosion des prix de l'immobilier (le prix des logements anciens a été multiplié par trois depuis 1998). Face à cette crise, il est impératif de prendre des mesures concrètes et durables pour garantir un accès adéquat au logement pour l'ensemble des citoyens.

Les membres du Conseil Municipal refusent les réponses hors sol proposées par le gouvernement à cette crise sociale majeure, déconnectées des enjeux de l'ensemble de la filière du logement et des besoins de la population, et appellent à une action urgente et décisive qui s'inscrit dans une stratégie écologique de long terme.

Ils soutiennent la reprise des propositions du Conseil national de la refondation logement dans un nouveau livre blanc débouchant sur une loi de programmation à la hauteur de la crise. Ils rejoignent également la déclaration commune des villes et des organisations européennes « Logement pour tous: un appel à une ambition européenne renouvelée » initiée en septembre 2023 par la Métropole de Lyon, la ville de Barcelone, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA), la fédération Housing Europe et l'intergroupe « Environnement urbain » du Parlement Européen pour inscrire la question du logement au cœur des priorités du prochain mandat du Parlement européen et de la Commission européenne.

Le Conseil Municipal de Strasbourg demande une politique du logement articulée autour des mesures suivantes :

- maintien des objectifs de la loi SRU pour préserver le développement de l'offre de logement social sur tout le territoire,
- soutien à la mixité sociale et d'usage dans les politiques de logement et d'habitat,
- relance de la production de logements sociaux, en supprimant la ponction de 1,4 milliard d'euros sur les organismes de logement social (réduction de loyer de solidarité) et en réévaluant la contribution de l'État à cet effort,
- encadrement plus strict et fiscalité désincitative concernant les locations de courte durée et les plateformes de location de meublés de tourisme,
- accroissement de la mobilisation du foncier pour la construction de logements sociaux,
- relance des aides à l'accession sociale à la propriété, notamment par le Bail Réel Solidaire,
- renforcement de la régulation des prix du foncier et de l'immobilier pour sortir des logiques de spéculation, notamment par une taxation des plus-values et des « super-héritages »,
- conciliation des objectifs écologiques de sobriété foncière et de production de logements,
- massification de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements,
- mobilisation du parc d'habitat privé avec des incitations et un financement dédié pour les travaux de réhabilitation, une fiscalité adaptée pour privilégier la rénovation et

- l'optimisation du bâti existant, des aides conditionnées pour répondre à la fois à l'urgence climatique et à l'urgence sociale,
- simplification des procédures administratives pour lutter contre l'habitat indigne,
 - investissement dans la formation, la création de nouvelles filières d'apprentissage à des professionnels du secteur aux enjeux de constructions écologiques,
 - lutte contre la vacance immobilière et les résidences secondaires dans les zones tendues, avec une augmentation de la taxe foncière sur les résidences secondaires et la mise en place de quotas pour les résidences principales,
 - extension de l'offre de garantie locative à toutes celles et ceux qui en ont besoin,
 - soutien à la transformation écologique du bâtiment,
 - décentralisation adaptée de la politique de l'habitat en garantissant le rôle d'impulsion de l'Etat et de l'Union Européenne et les moyens financiers à la hauteur des enjeux,
 - renforcement de la coopération interterritoriale dans le cadre d'une politique renouvelée d'aménagement du territoire,
 - pérennisation de l'encadrement des loyers dans les zones tendues avec renforcement de son cadre légal pour permettre une évolution des loyers à la baisse, et allocation de moyens supplémentaires aux collectivités concernées pour rendre effectif le contrôle de l'encadrement.

En adoptant cette motion, le Conseil Municipal de Strasbourg affirme son engagement en faveur d'une politique du logement durable, solidaire et respectueuse de l'intérêt général !

Amendement à la motion déposé par le groupe « Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire » :

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

Motion amendée :

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

43 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Soutien au peuple géorgien.

La version amendée de la motion est issue d'un travail collectif des différents groupes politiques.

Texte de la motion amendée :

Nous, élus du Conseil municipal de Strasbourg, ville capitale des droits de l'homme, ville siège du Conseil de l'Europe qui fête cette année son 75e anniversaire, réunis le 22 mai 2024, affirmons notre soutien plein et entier au peuple géorgien qui, depuis plusieurs semaines, se lève pour appeler au retrait d'un texte législatif visant à réprimer toute opposition politique et à censurer nombre de media libres, dans un contexte de guerre totale menée par la Russie. Salomé ZOURABICHVILI, la Présidente géorgienne, a mis le 18 mai dernier son veto à loi controversée sur « l'influence étrangère » visant les ONG et les médias recevant plus de 20 % de leur financement de l'étranger. Le parti au pouvoir, à l'origine du texte, a toutefois assez de voix au Parlement pour passer outre ce veto ce qui doit nous inquiéter.

Ce projet de loi va à l'encontre de toutes les valeurs démocratiques et de liberté partagées par les membres du Conseil de l'Europe, dont la Géorgie fait partie. Il est également un obstacle à la perspective européenne souhaitée par le peuple géorgien, dont le pays est candidat depuis 2023 à l'adhésion à l'Union européenne. Nous le condamnons fermement, tout comme l'ont fait l'ONU, la Commission européenne et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe avant nous, et appelons à son retrait.

Ville profondément humaniste, Strasbourg se rangera toujours du côté de la liberté d'expression, de l'État de droit et des valeurs démocratiques.

À l'heure où populistes et extrémistes dégradent la valeur de l'Europe et ce qu'elle représente, des citoyens se battent au péril de leur vie à quelques centaines de kilomètres d'ici pour brandir le drapeau européen et rejoindre notre Union, symbole de paix, de liberté et de démocratie.

Par cette motion, la capitale européenne des citoyens et des Droits de l'homme salue leur courage et apporte tout son soutien à leur combat pour la démocratie et l'Europe...

Motion amendée :

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

44 Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - Pour le droit à l'autodétermination de genre des personnes transgenres, intersexes et non-binaires.

Le mois dernier en Allemagne, le Bundestag a voté la facilitation du changement de nom civil pour les personnes transgenres, rejoignant la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Luxembourg ou encore le Danemark dans la liste des 12 pays européens qui ont adopté le principe de l'autodétermination.

À quelques jours près et surfant sur une vague de transphobie, la France a fait la preuve de son décalage et d'un dangereux conservatisme. La droite sénatoriale a déposé une proposition de loi contenant un article visant à interdire toute transition médicale aux mineur·es. Or, la transition médicale aujourd'hui ouverte aux mineur·es se fait dans le cadre d'un accompagnement personnalisé sur la durée par des professionnels de santé. Elle consiste pour les mineurs en l'accès à des bloqueurs de puberté et est donc parfaitement réversible.

Comme les porteur·euses de cette proposition de loi le rappellent avec insistance, l'adolescence est une période difficile. Rappelons cependant que l'accès pour un jeune à une transition sociale et médicale réversible permet d'éviter certaines opérations chirurgicales parfois lourdes une fois l'âge adulte atteint ; qu'elle diminue de 60 % la dépression et de 73 % le risque de suicide chez les jeunes concerné·es ; que 97 % des adolescent·es qui entament une transition de genre continuent en ce sens 5 ans après.

L'existence des personnes transgenres a toujours été une réalité. S'attaquer aux droits des mineur·es transgenres est un premier pas vers une répression beaucoup plus large et sévère. S'attaquer aux droits de minorités est une régression des droits humains.

L'autodétermination de genre est pourtant une question de santé publique. Il est fondamental de légiférer sur la question de l'identité de genre, mais nous appelons pour notre part à le faire pour garantir les droits et la pleine souveraineté sur le corps et la vie de chacun·e. À celles et ceux qui prétendent protéger les personnes transgenres, intersexes et non-binaires d'elles-mêmes avec ces lois discriminatoires et rétrogrades : c'est bel et bien le fait de ne pas les accepter qui déclenche les discriminations haineuses contre nos enfants, qui abîme leur santé physique et mentale et qui entraîne trop souvent leur mort.

Nous, élu·es du conseil municipal de Strasbourg, capitale européenne des droits humains, nous positionnons pour protéger nos enfants, quel que soit leur genre, de toutes discriminations et de toutes souffrances. Au contraire, nous nous battons pour garantir leurs droits et pour que chaque mineur·e puisse se construire en tant que personne émancipée et autonome.

Ainsi, le Conseil municipal de Strasbourg, appelle les représentant·es du **peuple au Parlement à intégrer au plus tôt le respect de l'identité de genre et le droit à l'autodétermination de genre dans la loi française**, dans le respect des avis rendus par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et du Défenseur des Droits et comme tant d'autres États européens l'ont déjà fait.

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

45 Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - Strasbourg rappelle son soutien au peuple palestinien, défend une Paix juste et durable et souhaite peser pour la fin du conflit israélo-palestinien.

Le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire – Strasbourg, auteur de la motion, a proposé une version amendée de sa propre motion.

Texte de la motion amendée :

Le 6 mai 2024, l'offensive sur la ville palestinienne de Rafah a marqué une nouvelle étape dans la volonté d'Israël de poursuivre la guerre contre le peuple palestinien, tant à Gaza que dans les territoires occupés.

Cette interminable offensive militaire, dont femmes et enfants sont les principales victimes, est dénoncée chaque jour un peu plus par la communauté internationale. Pour rappel, la Cour Internationale de Justice insiste sur le risque génocidaire bien présent à l'encontre du peuple palestinien.

Chaque jour, l'espoir d'atteindre une Paix juste et durable semble s'éloigner davantage, tant l'escalade de violence paraît inexorable. La récente demande de mandats d'arrêt par le procureur de la Cour Pénale Internationale à l'encontre du Premier Ministre et du Ministre de la Défense israéliens et de trois des dirigeants du Hamas est une lueur d'espoir pour toutes les voix qui réclament justice et réparation pour l'ensemble des victimes, de tous côtés. La reconnaissance de l'État palestinien n'en reste pas moins un préalable à ce processus de Paix.

C'est la raison pour laquelle 143 pays sur les 193 membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaissent l'État palestinien. La France, pays des Lumières et des Droits de l'Homme, manque quant à elle toujours cruellement à l'appel.

Compte tenu des évolutions récentes et de l'aggravation de la situation, la ville de Strasbourg affirme son engagement plein et entier pour une Paix juste et durable par sa prise de distance avec les autorités nationales et locales israéliennes.

La Ville de Strasbourg, capitale européenne des Droits de l'Homme, ville de Paix et de réconciliation, ne peut se voir associée à un État bafouant tant le Droit international que les Droits de l'Homme.

Ainsi, le Conseil municipal de la Ville de Strasbourg demande :

- la suspension du jumelage avec la Ville de Ramat Gan (Israël) jusqu'à l'acceptation par Israël d'un processus de Paix juste et durable soutenu par la communauté internationale,
- la reconnaissance de l'État de Palestine par la France comme un État souverain.

Motion amendée :

Rejeté. Pour : 10 voix – Contre : 27 voix – Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i>
--

46 Motion présentée par le groupe Strasbourg Écologiste et Citoyenne - Pour une paix au Proche-Orient !

Le groupe Strasbourg Écologiste et Citoyenne, auteur de la motion, a proposé une version amendée de sa propre motion.

Texte de la motion amendée :

1. Considérant l'atrocité de l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre dernier contre Israël, faisant plus de 1 200 mort·es et 7 500 blessé·es et environ 130 otages encore aujourd'hui détenu·es ;
2. Considérant que 42 Français·es ont été tué·es et que 3 autres sont encore otages du Hamas, faisant de cette attaque l'attentat le plus meurtrier pour des Français·es depuis 2016 ;
3. Considérant l'horreur des massacres à Gaza ayant provoqué près de 35 000 mort·es (selon l'ONU) dans l'enclave et dont une immense majorité est composée de femmes et d'enfants ;
4. Considérant les 2 millions de Gazaoui·es déplacé·es, soit près de 80 % de la population locale en proie à une véritable famine et dont l'accès à une aide humanitaire internationale n'est actuellement pas garanti ;
5. Considérant la flambée d'actes de haine antisémites et les discours relevant de l'essentialisation qui déshumanisent et entretiennent un climat de peur, comme nous le

rappelle la tentative d'incendie de la synagogue de Rouen vendredi 17 mai dernier, et les nombreuses inscriptions antisémites retrouvées dans notre ville ;

6. Considérant les mobilisations civiles, y compris sur les territoires concernés, pour la paix ;
7. Considérant la décision de la Cour internationale de justice ordonnant à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire et à l'Etat d'Israël « de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide à l'encontre des membres du groupe des Palestiniens de la bande de Gaza » ;
8. Considérant l'article 18 de la Convention de Genève relatif à la protection des personnes civiles en temps de guerre disposant que : « Les hôpitaux civils organisés pour donner des soins aux blessés, aux malades, aux infirmes et aux femmes en couches ne pourront, en aucune circonstance, être l'objet d'attaques; ils seront, en tout temps, respectés et protégés par les Parties au conflit » ;
9. Considérant la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 25 mars 2024, exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza pendant le mois de Ramadan, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et soulignant la nécessité urgente « d'élargir le flux » d'aide humanitaire vers l'enclave palestinienne ;
10. Considérant la position de la France exprimée le 18 avril 2024 au Conseil de Sécurité de l'ONU lors de son vote favorable à l'admission de l'État de Palestine comme nouveau Membre de plein droit de l'ONU (position réitérée le 10 mai dernier lors de l'Assemblée Générale de l'ONU), insistant sur l'urgence d'un règlement politique global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux états d'Israël et de Palestine et rappelant enfin qu'il s'agit de sa position auprès Conseil de Sécurité de l'ONU ;
11. Considérant l'offensive lancée le 6 mai 2024 contre la ville de Rafah, où sont réfugiées plus de 1 200 000 Gazaoui·es à la demande de Tsahal et du gouvernement israélien ;

Nous, élu·es de la ville de Strasbourg, capitale européenne symbole de réconciliation, siège du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des Droits de l'Homme et du Parlement européen, formulons le vœu que les populations en Israël et en Palestine, puissent trouver la voie d'une culture de la paix et du dialogue, sortir des logiques et cycles de guerre et de violences sans fin.

Aussi, nous appelons solennellement :

- à la libération immédiate et sans condition des otages détenu·es par le Hamas,
- à la mise en place d'un cessez-le-feu immédiat et à la fin du siège de Gaza,
- à la désescalade globale des violences au Proche-Orient, en particulier à la recherche d'une entente durable entre toutes les populations vivant sur le territoire israélo-palestinien,
- à la reconnaissance de la Palestine comme un État à part entière dans la perspective d'une solution à deux Etats,
- à la mobilisation de la communauté internationale, afin de tout mettre en œuvre et d'utiliser tous leviers et moyens de pression pacifiques et nécessaires, pour établir un

plan de paix durable associant l'ensemble des parties prenantes et les populations concernées.

Motion amendée :

Adopté à l'unanimité (détails en annexe)

QUESTIONS ORALES

47 Question orale présentée par Mme Catherine TRAUTMANN - Jouer ensemble, vivre ensemble !

Examinée avec la résolution inscrite au point 40.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

48 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Stop à l'indifférence et au laxisme face aux difficultés rencontrées par les habitants de la Montagne Verte.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

49 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et M. Nicolas MATT - L'appel de l'Union Football Strasbourg doit vous faire réagir !

Examinée avec la résolution inscrite au point 40.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

50 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Épillets et allergies : comment concilier enjeux environnementaux et santé publique.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

51 Question orale présentée par M. Dominique MASTELLI - Proposition d'un terrain pour le projet d'hébergement d'urgence : et si les habitants avaient quelque chose à dire ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

52 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Pour que les quartiers fragiles ne soient pas les oubliés de l'opération ' Strasbourg capitale mondiale du livre 2024 '.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

53 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Ceinture Verte : un manque d'information à combler.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

54 Question orale présentée par le groupe Union de la Droite et du Centre - Quel avenir pour les clubs sportifs strasbourgeois ?

Examinée avec la résolution inscrite au point 40.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

55 Question orale présentée par Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH - Extinction de l'éclairage public et sécurité nocturne : une inquiétude grandissante à Strasbourg ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

QUESTIONS D'ACTUALITE

56 Question d'actualité présentée par M. Nicolas MATT - Foire Saint-Jean au Port du Rhin : les habitants du quartier ne sont pas prêts de faire la fête !

Examinée avec la question d'actualité inscrite au point 58

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

57 Question d'actualité présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Fermetures lors de la nuit des musées.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

58 Question d'actualité présentée par Mme Céline GEISMANN - Demande de transparence sur la foire Saint-Jean.

Examinée avec la question d'actualité inscrite au point 56

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 00h34.



Jeanne BARSEGHIAN

Annexe au compte-rendu sommaire :

- le détail des votes électroniques.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MAI 2024

Détails des votes électroniques

Secrétariat général
Service des Assemblées

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 1 à l'ordre du jour : Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2024-2026.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix + 4

+ 4 voix : Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH, M. Salah KOUSSA et M. Jean-Philippe MAURER, qui détenait la procuration de M. Pascal MANGIN, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°1

Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2024-2026.

Pour

58

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 2 à l'ordre du jour : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 49 voix + 4

+ 4 voix : Mme Nadia ZOURGUI, M. Salah KOUSSA et M. Jean-Philippe MAURER, qui détenait la procuration de M. Pascal MANGIN, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°2

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Strasbourg.

Pour

49

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 3 à l'ordre du jour : Désignation d'un·e déontologue.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 60 voix + 1

+ 1 voix : M. Salah KOUSSA a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°3

Désignation d'un·e déontologue.

Pour

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 4 à l'ordre du jour : Réserves naturelles nationales : plans d'action et budgets prévisionnels 2024.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 47 voix + 2

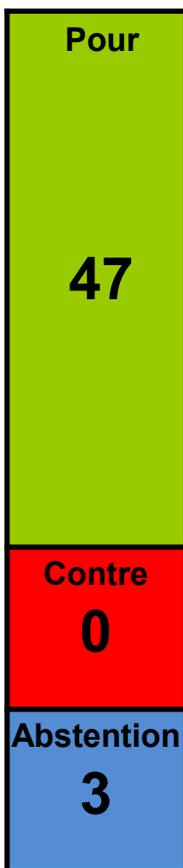
+ 2 voix : M. Salah KOUSSA et M. Jean-Philippe MAURER, qui détenait la procuration de M. Pascal MANGIN, ont rencontré un problème avec l'application de vote. MM. Salah KOUSSA et Pascal MANGIN souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix + 3

+ 3 voix : Mme Caroline BARRIERE qui détenait la procuration de Mme Céline GEISSMANN et M. Jean-Philippe MAURER ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient s'abstenir.

Réserves naturelles nationales : plans d'action et budgets prévisionnels 2024.



AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAEZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 9 à l'ordre du jour : PRU Cronembourg - Construction d'un pôle d'équipements de Cronembourg - Désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 46 voix + 1

+ 1 voix : M. Salah KOUSSA a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

PRU Cronembourg - Construction d'un pôle d'équipements de Cronembourg - Désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre .

Pour

46

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

11.a. Expérimentation d'un congé de santé gynécologique _ Amendement déposé par Mme la Maire.

Pour

53

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

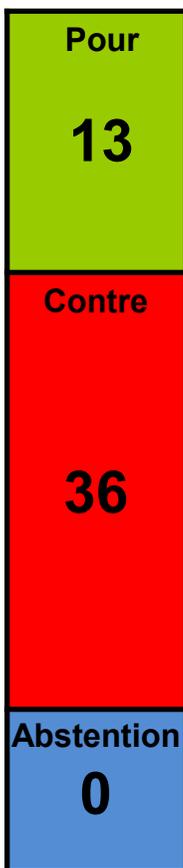
Abstention

0

11.b Expérimentation d'un congé de santé gynécologique _ Amendement 2 déposé par Dominique MASTELLI au nom du groupe Faire ensemble Strasbourg



11. c Expérimentation d'un congé de santé gynécologique _ Amendement 4 déposé par Dominique MASTELLI au nom du groupe Faire ensemble Strasbourg



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

11d Expérimentation d'un congé de santé gynécologique _ Amendement 5 déposé par Dominique MASTELLI
au nom du groupe Faire ensemble Strasbourg

Pour 9	BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine
Contre 36	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia
Abstention 1	GONDREXON Etienne

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 11 à l'ordre du jour : Expérimentation d'un congé de santé gynécologique. Version amendée.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 57 voix + 1

+ 1 voix : Mme Aurélie KOSMAN a voté CONTRE alors qu'elle souhaitait voter POUR.

Contre : 1 voix - 1

- 1 voix : Mme Aurélie KOSMAN a voté CONTRE alors qu'elle souhaitait voter POUR.

Abstention : 0 voix

Expérimentation d'un congé de santé gynécologique. Version amendée

Pour

57

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

1

KOSMAN Aurélie

Abstention

0

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 18 à l'ordre du jour : Attribution de subventions à des associations culturelles,

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 47 voix + 1

+ 1 voix : M. Syamak AGHA BABAEI qui détenait la procuration de Mme Jeanne BARSEGHIAN a rencontré un problème avec l'application de vote. Elle souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Pour 47
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZORN Caroline

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 20 à l'ordre du jour : Délégation de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma municipal de la ville de Strasbourg : avenant n° 1 à la convention d'affermage.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 43 voix + 1

+ 1 voix : Mme Véronique BERTHOLLE a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix

Délégation de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'animation du cinéma municipal de la ville de Strasbourg : avenant n° 1 à la convention d'affermage.

Pour

43

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

3

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, TRAUTMANN Catherine

Animations festives et rayonnement de Strasbourg : attribution de subventions pour les associations de commerçant·es et d'artisan·es.

Pour
46
Contre
0
Abstention
0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contrat de ville - programmation 2024 : deuxième étape de soutien aux projets et attribution d'une subvention de fonctionnement à la Compagnie Lu².

Pour

48

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

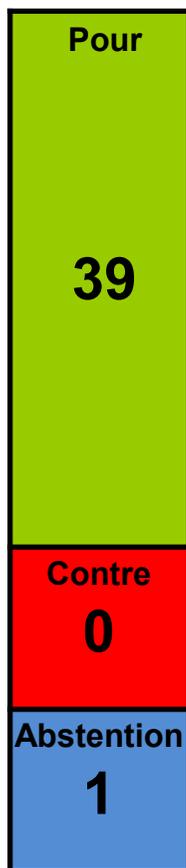
Contre

0

Abstention

0

Attributions de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESИ Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole

ZORN Caroline

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°35

Attribution de subventions au titre des solidarités et de la Ville inclusive.

Pour

42

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

Abstention

0

Résolution présentée par Mme Céline GEISSMANN - Les bouquinistes ne peuvent pas être les grands oubliés de la capitale mondiale du livre.



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, DREYSSE Marie-Dominique, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BROLLY Suzanne, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, KOUSSA Salah, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole



Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 39 à l'ordre du jour : Résolution présentée par Mme Céline GEISSMANN - Faire revenir le prix Lux à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 18 voix - 3

- 3 voix : Mme Marie-Dominique DREYSSE et M. Etienne GONDREXON qui détenait la procuration de Mme Marina LAFAY ont voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.

Contre : 33 voix + 4

+ 1 voix : Mme Marie-Françoise HAMARD a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter CONTRE.

+ 3 voix : Mme Marie-Dominique DREYSSE et M. Etienne GONDREXON qui détenait la procuration de Mme Marina LAFAY ont voté POUR. Ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

Résolution présentée par Mme Céline GEISSMANN - Faire revenir le prix Lux à Strasbourg.

Pour 18	BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, DREYSSE Marie-Dominique, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, LAFAY Marina, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe
Contre 33	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia
Abstention 0	

Conseil municipal du 22 mai 2024

Point 40a à l'ordre du jour : Résolution présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ, Nicolas MATT, Jean Philippe VETTER et Mme Catherine TRAUTMANN au nom des groupes Centristes et Progressistes, Faire Ensemble Strasbourg et Union de la Droite et du Centre - Répondre à la situation d'urgence des clubs sportifs - amendement déposé par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 23 voix - 2 + 1

- 1 voix : Mme Lucette TISSERAND a voté POUR. Elle souhaitait voter CONTRE.
- 1 voix : Mme Hülliya TURAN qui détenait la procuration de Mme Nadia ZOURGUI a voté POUR au nom de cette dernière, alors que Mme Nadia ZOURGUI souhaitait voter CONTRE.
- + 1 voix : Mme Caroline BARRIERE a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 30 voix + 4

- + 1 voix : Mme Lucette TISSERAND a voté POUR. Elle souhaitait voter CONTRE.
- + 1 voix : Mme Hülliya TURAN qui détenait la procuration de Mme Nadia ZOURGUI a voté POUR au nom de cette dernière, alors que Mme Nadia ZOURGUI souhaitait voter CONTRE.
- + 2 voix : Mme Marie-Dominique DREYSSE et M. Hamid LOUBARDI ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

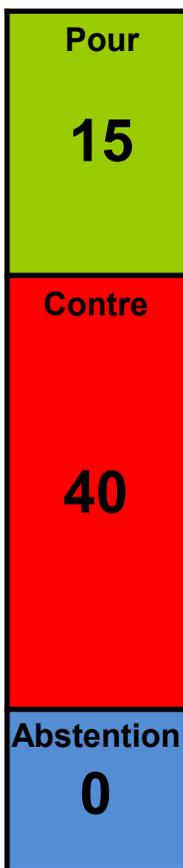
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°40

40a. Résolution présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ, Nicolas MATT, Jean Philippe VETTER et Mme Catherine TRAUTMANN au nom des groupes Centristes et Progressistes, Faire Ensemble Strasbourg et Union de la Droite et du Centre - Répondre à la situation d'urgence des clubs sportifs - amendement déposé par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire.

Pour 23	BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, GEISSMANN Céline, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN HULLIYA, VETTER Jean-Philippe, ZOURGUI Nadia
Contre 30	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole
Abstention 0	

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°40

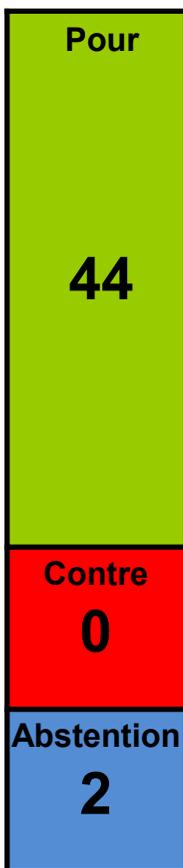
40b. Résolution présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ, Nicolas MATT, Jean Philippe VETTER et Mme Catherine TRAUTMANN au nom des groupes Centristes et Progressistes, Faire Ensemble Strasbourg et Union de la Droite et du Centre - Répondre à la situation d'urgence des clubs sportifs



BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - Pour une véritable prise en compte de la santé gynécologique et menstruelle dans le monde du travail.

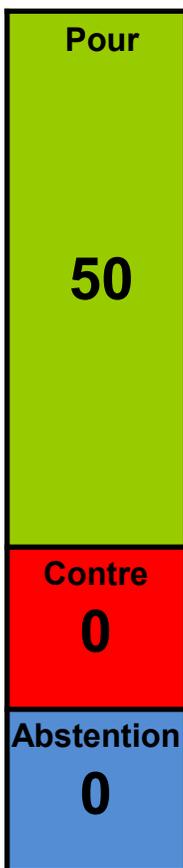


AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

MEYER Isabelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°42

42 a. Motion présentée par le groupe des élu·es Strasbourg écologiste et citoyenne - Pour une politique du logement abordable, qualitatif et durable!_ amendement déposé par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

42 b. Motion présentée par le groupe des élu·es Strasbourg écologiste et citoyenne - Pour une politique du logement abordable, qualitatif et durable! _version amendée.

Pour 50
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 43 à l'ordre du jour : Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Soutien au peuple géorgien_ version amendée.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 44 voix + 2

+ 2 voix : MM. Nicolas MATT et Salah KOUSSA ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Soutien au peuple géorgien _ version amendée

Pour

44

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAEZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 22 mai 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 44 à l'ordre du jour : Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - pour le droit à l'autodétermination de genre des personnes transgenres, intersexes et non-binaires.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 39 voix + 1

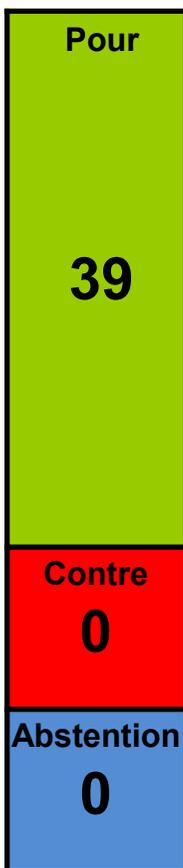
+ 1 voix : M. Benjamin SOULET qui détenait la procuration de M. Owusu TUFUOR a rencontré un problème avec l'application de vote. M. Owusu TUFUOR souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 - Point n°44

Motion présentée par les groupes Strasbourg Ecologiste et Citoyenne et Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire - pour le droit à l'autodétermination de genre des personnes transgenres, intersexes et non-binaires.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

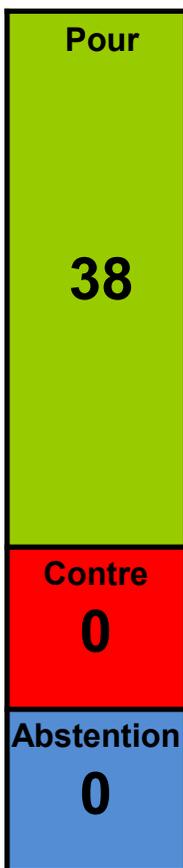
Motion présentée par le groupe Pour la Justice Sociale et l'Ecologie populaire - Strasbourg rappelle son soutien au peuple palestinien, défend une Paix juste et durable et souhaite peser pour la fin du conflit israélo-palestinien
_ version amendée.



BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, LIBSIG Guillaume, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole

Motion présentée par le groupe Strasbourg Ecologiste et Citoyen.es - Pour une paix au Proche-Orient! _
version amendée.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia